

Chapitre 1

Commentaire d'introduction par la vérificatrice générale

Contenu

Le volume III rend compte de nos audits financiers	3
Remerciements.....	7

Commentaire d'introduction par la vérificatrice générale

Le volume III rend compte de nos audits financiers

1.1 Le présent volume de notre rapport traite de points découlant de nos audits financiers de la province et des organismes de la Couronne pour l'exercice clos le 31 mars 2015.

L'opinion d'audit de la province contenait des réserves

1.2 Le 29 septembre 2015, j'ai signé une opinion d'audit avec réserves sur les états financiers consolidés 2015 de la province du Nouveau-Brunswick. L'opinion d'audit avec réserves est différente des autres opinions d'audit émises habituellement par mon bureau. Une opinion d'audit avec réserves exprime des réserves ou des inquiétudes relatives à l'information contenue dans les états financiers.

1.3 Il s'agit de la première opinion d'audit avec réserves sur les états financiers de la province en 17 ans. Les réserves exprimées dans l'opinion d'audit avec réserves sont liées aux préoccupations majeures en matière de comptabilisation des régimes de retraite à risques partagés de la province. Cette réserve aura également des répercussions sur les futures opinions d'audit, jusqu'à ce que des changements ne soient apportés à la comptabilisation de ces régimes de retraite ou que les normes comptables changent.

Modification inattendue et infondée

1.4 Après le 31 mars 2015, la province a informé mon bureau qu'elle comptabiliserait ses régimes de retraite à risques partagés selon une méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées. Nous ne sommes pas d'accord avec la position de la province puisque nous croyons que ces modifications sont contraires aux normes comptables canadiennes du secteur public.

Résultat grave et décevant

1.5 Il ne s'agit pas uniquement d'un désaccord entre comptables. À mon avis, en raison de la gravité et de l'importance des questions de comptabilité, le public, les représentants élus et éventuellement les agences d'évaluation du crédit ne peuvent pas évaluer pleinement la situation financière à l'aide des états financiers de la province du

31 mars 2015.

- 1.6** En raison des réserves exprimées dans l'opinion d'audit, nous sommes incapables de quantifier les répercussions des changements possibles qui devront être apportés aux états financiers puisque le gouvernement n'a pas fourni l'information nécessaire.
- 1.7** Afin d'aborder et de résoudre nos inquiétudes et d'éviter qu'il y ait des réserves dans l'opinion d'audit sur les états financiers de la province, nous avons eu plusieurs discussions avec les principaux représentants du ministère des Finances et le Bureau du contrôleur. Cependant, une opinion d'audit avec réserves était requise puisque le gouvernement avait décidé de ne pas changer sa position sur la comptabilisation des régimes à risques partagés ou de fournir de l'information permettant de calculer les répercussions de ses décisions relatives à la comptabilisation des régimes de retraite.
- 1.8** Il s'agit d'un résultat très grave et décevant pour l'audit des états financiers de la province du 31 mars 2015.
- 1.9** Nos observations détaillées sur les régimes de retraite de la province sont présentées dans le chapitre 3. Dans le chapitre 3, nous avons inclus une liste de l'information non préparée qui serait nécessaire afin de déterminer la situation financière de la province selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. De plus, nous avons recommandé à la province de corriger sa méthode de comptabilisation des régimes de retraite et d'obtenir l'information manquante.

Observations de la vérificatrice générale sur l'état des finances de la province

- 1.10** La situation financière de la province demeure préoccupante. Bien que nous n'ayons pas des chiffres pleinement audités pour évaluer la véritable situation financière de la province, selon les états financiers de la province du 31 mars 2015, nous avons constaté que la province présentait un déficit pour la septième année consécutive depuis 2009. De 2009 à 2015, les états financiers présentaient des déficits annuels cumulés d'environ 3,2 milliards de dollars, et environ 5 milliards de dollars (ou environ 40 %) du total de la dette nette de la province de 12 milliards de dollars ont été ajoutés durant cette période.
- 1.11** Ce rythme d'accumulation des déficits et de croissance de la dette nette n'est pas viable pour la population et les ressources de la province du Nouveau-Brunswick.

Indicateurs de la durabilité défavorables

1.12 Le chapitre 2 présente les indicateurs généralement utilisés pour évaluer l'état des finances de la province. Bien que des résultats neutres ou favorables aient été obtenus pour les indicateurs de la flexibilité et de la vulnérabilité de la province, les résultats sont en grande partie défavorables pour les indicateurs de la durabilité à long et court terme.

Les déficits structurels persistent

1.13 Bien que les mesures récentes du gouvernement visant à réduire ses dépenses soient notables, elles ne sont pas suffisantes. Le déficit structurel de la province se maintient. Un déficit structurel est une situation durable où les charges excèdent les recettes. Il est aussi préoccupant que le déséquilibre fiscal persiste à un moment où nos infrastructures, comme les édifices, les routes et les ponts, ne sont pas entretenues et renouvelées à des niveaux optimaux (selon nos travaux effectués sur les ponts et les routes lors de récents audits de performance).

1.14 De façon générale, pour corriger un déficit structurel, il faut réduire les charges ou les services ou programmes, augmenter les recettes ou prendre des mesures mixtes. La solution adoptée est fonction des politiques et des décisions du gouvernement.

Il faut continuer d'agir avec diligence pour améliorer la santé financière de la province

1.15 Le gouvernement doit continuer d'agir avec diligence en ce qui concerne ses politiques et ses décisions fiscales pour améliorer la santé financière de la province.

Il faut revenir à des budgets équilibrés et réduire la croissance de la dette nette

1.16 Notre province doit revenir à des budgets équilibrés dans un avenir prévisible. De plus, elle doit limiter la croissance de la dette nette. Ces deux mesures, le déficit annuel et le changement de la dette nette sont des facteurs importants dans l'évaluation de la santé financière de la province.

1.17 Nous avons hâte que le gouvernement fixe des cibles dans son prochain budget. Le prochain budget du gouvernement est une occasion de présenter au public son futur plan financier pour la province. Idéalement, le budget présentera un plan à long terme détaillé avec des objectifs de diminution du déficit qui entraîneront une réduction éventuelle de la dette nette. Un tel plan financier détaillé permettrait alors au public de mesurer la performance du gouvernement en ce qui concerne l'atteinte de ces objectifs financiers importants.

**Fonds recueillis
par les écoles**

1.18 Cette année, nous avons examiné la comptabilisation de la province des fonds recueillis par les écoles. Nous avons constaté que la province ne comptabilisait pas tous les fonds recueillis par les écoles de façon uniforme dans ses états financiers.

1.19 À la suite de notre travail dans ce domaine, la province a inscrit environ 14 millions de dollars relatifs aux activités de collecte de fonds par les écoles dans ses états financiers du 31 mars 2015. Le chapitre 4 aborde plus en détail notre travail réalisé jusqu'à maintenant et le travail qui doit encore être fait en ce qui concerne le manque d'uniformité des politiques et des procédures pour les fonds recueillis par les écoles au Nouveau-Brunswick et le manque de rapports publics concernant ces fonds.

**Société des loteries
et des jeux du
Nouveau-
Brunswick**

1.20 En raison des retards importants que nous avons connus avec les audits annuels des états financiers de la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB), nous présentons un chapitre dans ce rapport afin de discuter des problèmes d'audit rencontrés ainsi que des causes des retards. L'audit du 31 mars 2013 a été achevé le 13 juillet 2015 (près de deux ans et demi après la fin de l'exercice financier).

1.21 Le chapitre 5 concerne les questions de comptabilisations complexes et importantes de la SLJNB, notamment la participation à l'investissement dans Géonomics de 4 millions de dollars de la Société des loteries de l'Atlantique (SLA) (qui a ensuite été enregistré comme perte par la SLA), ainsi que l'incapacité à résoudre et corriger plus de 14 millions en trop-payés continus aux Premières Nations, et la faiblesse dans les pratiques de gouvernance de la SLJNB à l'échelle de la supervision effectuée par le conseil.

**Autres
constatations
découlant de
l'audit de la
province**

1.22 Le chapitre 6 présente d'autres points découlant de notre audit du 31 mars 2015 des états financiers de la province. Les constatations soulignées dans ce chapitre comprennent des inquiétudes relatives à la comptabilisation des 65 foyers de soins licenciés de la province, la gestion des comptes débiteurs, ainsi que des inquiétudes relatives à la gouvernance et à la supervision, tel que le manque continu d'un comité d'audit de la province. Des constatations de notre audit relatives aux TI concernant les systèmes informatiques de la province sont également présentées dans le chapitre 6.

Audits des organismes de la Couronne et demandes de remboursement auprès du gouvernement fédéral

1.23 Le chapitre 7 fait état des questions qui concernent nos audits des organismes de la Couronne et des demandes de remboursement auprès du gouvernement fédéral. Dans ce chapitre, nous soulignons les thèmes récurrents de nos constatations découlant des audits des organismes de la Couronne. Les constatations relatives à la supervision et à la gouvernance des organismes de la Couronne sont particulièrement préoccupantes, comme le manque de rencontres régulières du conseil, le manque de gestion du risque ou de supervision du contrôle interne, les retards dans la publication de rapports annuels et le manque de supervision ou de surveillance des ententes importantes.

Remerciements

1.24 Dans l'ensemble, sommes reconnaissants pour la collaboration soutenue que nous recevons des ministères et des organismes du gouvernement dans le cadre de nos travaux d'audit financier.

1.25 Je tiens à remercier tous les membres du personnel de mon bureau pour leur travail acharné et leur dévouement. Ils forment un petit groupe de professionnels déterminés à s'acquitter du mandat du Bureau et à produire un rapport de qualité à l'Assemblée législative. Le rapport que nous présentons aujourd'hui est le fruit d'un effort collectif auquel chaque membre de l'équipe a grandement contribué.



Kim MacPherson, CPA, CA
Vérificatrice générale